

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2026

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2026-06-25-5 | Société publique locale Altern - Désignation des représentants de la Ville
Sur le rapport de Monsieur Joachim Moyse

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 30

Date de convocation : 19 juin 2026

L'An deux mille vingt-six, le 25 juin, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent-es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Mohammed Karabila, Monsieur Edouard Bénard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Raja Abidi, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Meziane Khaldi, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Agathe Petit, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Robin Durand, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Monsieur Abdulaziz Erden, Monsieur Kotchy Degbeu, Madame Noura Hamiche, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé-es avec pouvoir :

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Carolanne Langlois, Madame Najia Hasna donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Khadija Berraho donne pouvoir à Monsieur David Fontaine.

Etaient excusé-es :

Madame Laetitia Dos Santos.

Secrétaire de séance :

Madame Léa Pawelski

Exposé des motifs :

PP1-P : "Protéger et accompagner » / partenaires et acteurs locaux

La SPL ALTERN a pour objet d'apporter son concours aux collectivités et groupements de collectivités actionnaires dans la réalisation de leurs actions dans le domaine de la transition énergétique et notamment en matière de programme de sobriété, d'efficacité énergétique ainsi que, de manière soit intégrée soit complémentaire, dans l'émergence de projets d'énergies renouvelables, dans leurs développements, leurs gestions et leurs exploitations. A cet effet, la société pourra réaliser toute prestation qui lui sera confiée par ces collectivités et groupements de collectivités actionnaires.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L. 1524-5.
- Les statuts de la Société publique locale (SPL) ALTERN et notamment les articles 14 et 15,
- La délibération n°2025-06-26-20 du Conseil municipal du 26 juin 2025 approuvant l'acquisition de 50 parts sociales de la SPL Altern (Agence locale de la transition énergétique Rouen Normandie)

Considérant :

- Que les collectivités territoriales ou leurs groupements sont tenus de désigner un représentant permanent conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales pour siéger au Conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SPL Altern,

Décide :

- De désigner Monsieur Ahmed Akkari pour représenter la Ville au sein du Conseil d'administration de la SPL Altern.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Madame Léa Pawelski

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 26/06/2026

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20260625-lmc144105-DE-1-1

Affiché ou notifié le 29 juin 2026